

Madame Mirjam VERMAUT
Présidente du Conseil national de
l'Institut Professionnel des Comptables et des
Fiscalistes agréés (IPCF)
45, avenue Legrand 45

1050 BRUXELLES

Bruxelles, le 17 octobre 2018

Madame la Présidente,

Le Président de l'IRE a adressé au Conseil supérieur un courrier daté du 12 octobre 2018 ayant trait à un projet de norme relative à l'application de la loi du 18 septembre 2017 relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et à la limitation de l'utilisation des espèces, texte normatif commun aux trois instituts (IRE/IEC/IPCF).

Par la présente, je souhaite vous informer que le Conseil supérieur a pris acte du retrait par l'IRE de la demande d'approbation du projet de norme adressée par courrier daté du 13 septembre 2018.

Le Conseil supérieur se tient à la disposition des trois instituts pour tout échange de vues à propos de ce projet de norme AML avant la transmission du projet de norme pour approbation/avis.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir à propos de ce dossier et vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Jean-Marc DELPORTE
Président